



CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : 10 mesures pour sauver et installer les paysans

Résumé du rapport d'orientation de la Confédération paysanne

Avril 2011

Les paysans disparaissent de plus en plus vite. En 1987, ils étaient 1 300 000. Ils sont maintenant moins de 500 000. Pourquoi cette disparition ?

- ✘ L'orientation des politiques agricoles qui valorisent la surface plus que l'actif
- ✘ L'accès au foncier et aux moyens de production
- ✘ Le manque de revenu que l'on peut tirer d'une activité agricole
- ✘ La durée et la pénibilité du travail
- ✘ La non reconnaissance de leur métier

Il est temps d'arrêter l'hécatombe, de redonner de l'espoir, de redonner des perspectives au monde paysan. Pour mettre en place une agriculture qui respecte l'environnement et socialement juste, il est nécessaire que le nombre de paysans travaillant en France augmente. La recherche effrénée de la compétitivité ne nous mènera nulle part, sauf à la disparition de l'agriculture productive car nous ne serons jamais compétitifs vis-à-vis de pays qui n'ont ni les mêmes règles sociales ni le même souci de préservation de l'environnement. Ne restera plus alors que quelques structures hyper productives et hyper concentrées et une agriculture paysagère ou de loisir.

La Confédération paysanne veut inverser la tendance, peser sur les politiques qui seront menées dans l'avenir à tous les échelons territoriaux.

C'est pourquoi, la Confédération paysanne propose 10 mesures pour sauver et installer les paysans.

**Prix,
revenu,
PAC**

Deux enjeux majeurs de l'agriculture à venir :

- ✘ **changer les systèmes de production** vers des systèmes plus autonomes, plus relocalisés avec pour objectif de fournir une alimentation saine et diversifiée à tous,
- ✘ **assurer un revenu aux paysans**, condition *sine qua non* pour maintenir et installer des paysans sur tous les territoires.

Mesure 1 : Agir sur les prix

✘ **Des prix agricoles justes** : la prise en compte des coûts de production et de la rémunération du travail du producteur doit nous permettre d'arriver à un prix juste.

✘ **Interdire la vente à perte** : sortir du mécanisme qui conduit les agriculteurs à vendre à perte, c'est-à-dire à un prix inférieur au prix de revient correspondant à une période, un produit ou une catégorie de produits. Fixer produit par produit un prix indicatif, inclure un revenu indicatif permettant de rémunérer décemment les travailleurs non-salariés et salariés, permanents et temporaires.

✘ **Contractualiser avec la société et rémunérer les services non marchands**. Depuis toujours les paysans ont structuré les paysages et aménagé l'espace. Il n'est pas question de transformer les paysans en jardiniers mais de les rémunérer pour cette fonction d'aménagement du territoire en mettant en place des contrats avec l'Etat qui prennent en compte cette fonction.



Mesure 2 : Agir sur les politiques agricoles

🔗 **Mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire** : l'Union Européenne doit défendre la reconnaissance d'un droit nouveau, qui place la nécessité de garantir l'alimentation des populations, et l'existence des producteurs devant les exigences de l'OMC : le Droit de souveraineté alimentaire.

🔗 Mise en place d'outils de **stabilisation des marchés et des prix des produits agricoles** : contenir la production de denrées agricoles proche des besoins connus ou estimés, associer des mécanismes de répartition des productions entre régions et entre producteurs à une politique de déspecialisation des régions, remettre en place des solidarités vis-à-vis des aléas climatiques ou sanitaires.

🔗 **Des primes plus justes qui corrigent les inégalités** : remettre en cause les aides à la surface au profit d'aides à l'emploi, mettre en place une aide plancher permettant de soutenir les petites fermes, abandonner les références historiques sur l'ensemble du territoire de l'UE après 2013, appliquer une conditionnalité spécifique au respect des droits des travailleurs salariés, plafonner les soutiens en fonction du nombre d'actifs, réserver les soutiens publics aux modes de production et aux exploitations qui sont bénéfiques pour l'emploi et l'environnement, cesser toute subvention à l'utilisation d'agro carburants industriels.

🔗 **Valoriser d'autres systèmes de production** : créer un soutien spécifique aux petites fermes, maintenir une compensation des handicaps naturels, encourager le développement des systèmes polyculture-élevage, soutenir la production de protéagineux alimentaires et fourragers, recréer des écosystèmes favorables à la biodiversité, accroître l'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, soutenir la création d'outils de production et de transformation permettant la valorisation locale des productions et le développement de circuits-courts.

🔗 **Réformer la fiscalité agricole** : réformer le système de déductions fiscales pour investissement (DFI) qui permet de déduire du bénéfice de l'année les investissements à venir, élargir l'assiette des cotisations vieillesse au-delà du plafond de la sécurité sociale, en finir avec les multiples « astuces » qui favorisent l'évasion fiscale ou sociale.

Mesure 3 : Réinvestir l'aval

🔗 **Coopération** ; inventer de nouveaux systèmes coopératifs; relocaliser : permettre aux paysans de reprendre les orientations et le contrôle des outils économiques mutualisés et d'en construire d'autres, développer de nouvelles solidarités : marchés locaux, carrés de producteurs, magasins de producteurs, relocaliser les outils de transformation et de distribution

🔗 **Représentativité et démocratie dans l'organisation des filières** : Renforcer la démocratie et le pluralisme dans les interprofessions et dans les dispositifs qui se mettent en place suite à la Loi de Modernisation de l'Agriculture : organisation de producteurs, gestion par bassin.

Foncier

Pour une **politique publique du foncier agricole** pour maintenir une agriculture vivante, paysanne et économiquement viable :

🔗 **des outils de gestion publique** et donc une législation qui interdise la spéculation et les agrandissements sans limites.

🔗 **impliquer les collectivités territoriales** (régions, départements, communes,...) pour conserver un équilibre des territoires.



Mesure 4 : Lutter pour la préservation des terres agricoles, la terre est un bien d'utilité publique

🚧 **Révolutionner les Safer** : pour une refonte radicale du statut et des missions des Safer : leur permettre de stocker du foncier, obliger la Safer à préempter quand un candidat prioritaire réunit les conditions, imposer la transparence de l'information et de la publicité foncière

🚧 **Promouvoir les alternatives** : GFA, formes collectives de propriété

🚧 **Lutter contre l'artificialisation des terres et la déprise foncière** : arrêter le gaspillage du foncier agricole, appliquer une taxe dissuasive sur la plus value due au changement de destination des terres, inscrire dans la loi la protection des terres agricoles sur du long-terme afin de limiter la spéculation, donner plus de force juridique aux documents d'urbanisme pour permettre aux collectivités territoriales d'élaborer et de mettre en œuvre une vraie politique foncière.

🚧 **Dénoncer la concurrence entre les usages alimentaires et énergétiques de la terre** : photovoltaïque au sol, méthanisation, agro carburants.

Mesure 5 : Mettre en place d'une politique publique de gestion dynamique du foncier

🚧 Mettre en place un véritable contrôle des structures : les différentes lois récentes ont démantelé les outils qui permettaient d'agir sur les agrandissements.

🚧 La fin de la liaison entre les aides et les surfaces est un préalable pour lutter contre la tentation de l'agrandissement

🚧 Donner une plus grande place aux collectivités territoriales dans les politiques d'installation

🚧 Donner compétence aux Safer et aux collectivités territoriales pour stocker ou gérer le foncier locatif : il faut imaginer un système de gestion par les institutions publiques du foncier locatif pour éviter les trop nombreux démembrements de fermes au moment des cessations d'activité. Dans la mesure où les régions pourraient devenir destinataires des aides environnementales, il va devenir nécessaire pour elles d'avoir les moyens de mettre en place des politiques volontaristes pour recréer des exploitations, réorganiser les structures des exploitations et éviter les cumuls abusifs

Installation

L'agriculture peut redevenir un gisement d'emploi : il faut promouvoir une politique d'installation volontariste

🚧 **impliquant tous les acteurs des territoires**, collectivités, pouvoirs publics, organisations professionnelles agricoles

🚧 **facilitant l'accès au statut** d'agriculteur aux porteurs de projets vivables

Mesure 6 : Favoriser l'accès au statut agricole

🚧 **Cotisants solidaires** : ouvrir l'accès au statut par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la ½ SMI

🚧 **Une autre politique de l'installation** : remise en cause de la DJA et attribution de dotations de carrière beaucoup plus conséquentes pour permettre l'accession au métier de jeunes d'origine non agricole

🚧 Intégrer des mesures d'accompagnement des banques pour installer les jeunes.



Mesure 7 : Transmettre

🔨 **Formation, tutorat, information auprès des porteurs de projet** : s'investir dans les lycées professionnels agricoles, vulgariser, diffuser les pratiques, favoriser les échanges entre paysans, développer le tutorat et l'animation de groupes de paysans, aider les cédants à transmettre leur ferme

🔨 **Installer** : reconnaissance du pluralisme dans le PPP

🔨 **Faire évoluer les formes sociétaires** : réfléchir à la séparation du patrimoine de l'outil de travail et à la transmission progressive Interdire le contournement des lois en matière réglementaire, fiscale et sociale.

**Construire
des
alternatives**

La prise en compte des **questions environnementales et énergétiques** est un enjeu majeur pour les générations futures, avec un appauvrissement de la biodiversité, une appropriation du vivant par les multinationales toujours plus forte, un défi énergétique à relever et avec la difficulté de savoir intégrer ces préoccupations dans un environnement social.

Mesure 8 : Faire reconnaître notre projet social, syndical et économique

🔨 **Le projet d'agriculture paysanne est un projet global** qui intègre pleinement les dimensions agronomiques, environnementales et sociales, dans la production agricole. Ce projet constitue une alternative à la production industrielle. Nous devons à tous les niveaux, dans l'ensemble des politiques publiques, faire reconnaître et valoriser des formes d'agriculture paysanne, biologique.

Mesure 9 : Développer l'autonomie

🔨 Faire respecter le **droit de produire et vendre des semences paysannes** et de ferme

🔨 **Protéines végétales** : pour un véritable plan de « protéines végétales » en Europe

🔨 **Outils de proximité, abattoirs, ateliers de transformation** : prioriser le local pour toute politique publique, maintenir et rouvrir les outils de transformation de proximité

🔨 **Favoriser la biodiversité** animale et végétale, sauvage et cultivée

🔨 Faire **interdire les OGM** au niveau européen

Mesure 10 : Gagner un cadre adapté à l'agriculture paysanne

🔨 **Pour des normes adaptées à l'agriculture paysanne et aux petites structures** : normes sanitaires adaptées, faciliter l'accès aux appels d'offres et adapter les outils locaux pour permettre de fournir la restauration hors domicile et les demandes locales

🔨 **Réimplanter une agriculture dans les ceintures vertes des grandes agglomérations** pour pouvoir nourrir les gens qui y sont logés

🔨 **Recherche et formation** : pour une véritable prise en compte de l'agriculture paysanne, faire travailler la recherche en biologie et en agronomie pour éditer des normes et des itinéraires techniques adaptés

🔨 Proposer un modèle économe / autonome pour les filières longues que les agriculteurs puissent se réapproprier

